



PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES MARDI 23 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois février à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Charles MOURLAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 16-02-16

Présents: C. MOURLAN – V. ASTRIÉ - R. CERCIAT - F. INFANTE – H. MAUFRONT - A. ROMERO - H. RUFFEL - A. VAUJANY

Absent excusé : V. PEREIRA

Secrétaire de séance: F. INFANTE désigné conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 16 février dernier.

Approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises en vertu des délégations données par le conseil municipal: convention de prêt à titre gracieux du foyer municipal avec l'association « Arts vivants », pour le 19 mars 2016 et renouvellement de la convention avec l'association de chasse de Millegrand pour deux ans.

DIVERS

• Location local boucherie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le locataire de l'atelier boucherie sis 2 Place Galy, prendrait sa retraite dans l'année et a trouvé un repreneur. Se pose la question du renouvellement de son bail, sachant que des nuisances olfactives ont été rapportées par les différents locataires des logements de la Place Galy. De plus, ce locataire, malgré les différents rappels à la règlementation à ce sujet, nourrit les chats errants avec ses restes de préparation.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du bail professionnel passé avec le locataire.

Le Conseil Municipal demande au Maire de saisir le cabinet d'avocat LABRY pour obtenir plus d'informations sur le paragraphe de « cession-sous location », et pour savoir s'il est possible de donner congés le jour de sa retraite.

Le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite tout mettre en œuvre pour l'arrêt de cette activité de préparation de boucherie au plus tôt.

• Subvention aux associations du Territoire du Piémont du Carcassonnais

Henri RUFFEL rappelle à l'assemblée qu'une subvention peut être octroyée par le territoire du Piémont Carcassonnais pour soutenir un projet d'intérêt communautaire. L'an passé, l'APPCR a obtenu 750€ pour la modification et remise en état du jardin médiéval. Il demande à l'assemblée des idées. Il propose de contacter l'association de football Badens/Rustiques/Aigues-Vives pour qu'elle monte un dossier de demande de subvention. Approuvé à l'unanimité.

• Vide-grenier du 3 avril

L'association organisant le vide grenier le 3 avril signale qu'une partie des bénéficiaires reviendra à la coopérative scolaire si la manifestation a lieu.

La séance est levée à 19h25.

VU, Le Maire,
Ch. MOURLAN

Le secrétaire de séance,
F. INFANTE